



## New Brunswick College of Pharmacists Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

### Foire aux questions : Exigences relatives aux Premiers secours et RCR

#### Quelles sont les nouvelles exigences relatives aux Premiers secours et RCR?

Les pharmaciens et les techniciens en pharmacie inscrits à un registre d'assistance directe aux clients doivent conserver une certification équivalente à ce qui suit :

- **Premiers secours : Secourisme de base, d'urgence ou en milieu de travail**
  - Les professionnels de la pharmacie sont censés (et habilités à) choisir le niveau approprié de formation en Premiers secours selon leurs compétences individuelles et les besoins de leur pratique
- **RCR: Niveau C**

Les nouvelles exigences reconnaissent que les pharmaciens et les techniciens en pharmacie doivent exercer leur jugement professionnel pour choisir le niveau de certification (selon les exigences), le formateur et le mode de livraison.

#### Je suis embrouillé.e. Les exigences n'ont-elles pas changé très récemment?

La modification communiquée en 2021, qui exigeait la certification équivalente à *Secourisme en milieu de travail* de la Croix-Rouge canadienne, a été révoquée et les nouvelles exigences exposées ci-dessus entrent en vigueur immédiatement.

L'Ordre examine continuellement ses documents d'orientation et de réglementation pour s'assurer qu'ils demeurent appropriés au milieu de pratique actuel et bien alignés sur les besoins en matière de soins aux patients. Cette récente modification a été envisagée au terme d'une analyse minutieuse de l'orientation et des modifications antérieures de l'Ordre concernant les exigences en premiers secours et RCR, d'une recension des pratiques dans les autres provinces et de la rétroaction de professionnels de la pharmacie.

#### J'ai trouvé un fournisseur fiable de formation en secourisme et RCR mais le programme n'est offert qu'en ligne. Est-ce que cela répond aux exigences?

Les nouvelles exigences reconnaissent que les pharmaciens et les techniciens en pharmacie exercent leur jugement professionnel pour choisir le niveau de certification (selon les exigences), le formateur et le mode de livraison. L'Ordre n'exige pas que la formation comporte un volet en personne.

**Est-ce que je dois suivre un nouveau cours maintenant ou attendre l'expiration de mon certificat actuel?**

Les pharmaciens et les techniciens en pharmacie ne sont pas censés reprendre leur formation d'avance si leur certificat en Premier secours et RCR niveau C'est encore en vigueur et répond aux exigences actuelles énoncées ci-dessus.

La certification valide en Premiers secours et RCR est une **exigence de l'immatriculation** pour tous les professionnels de la pharmacie (pharmacien.nes et technicien.nes en pharmacie) qui dispensent des soins aux patients au Nouveau-Brunswick. Lorsque leur certification actuelle expire, elle doit être renouvelée pour répondre aux exigences énoncées plus haut.